

Arnaque: Animateur Bafa

Par **dyder95**, le **20/07/2009** à **19:51**

Bonjour

Mon amie à été recruté en tant qu'animatrice Bafa dans une colonie, pour s'occuper d'un enfant sourd-muet mais autonome de 12ans. Arrivé sur les lieux nous nous apercevons que l'enfant est Muet, certe, mais surtout atteint de trisomie, et donc pas du tout autonome. Le directeur ne voulait pas l'avertir de peur qu'elle refuse l'emploi.

Que risque t'il?

Par **jeeecy**, le **22/07/2009** à **11:06**

Je ne comprends pas la question...

Qui risque quoi? Le directeur ou ton ami?

Et par rapport à quoi? le fait de ne pas avoir été prévenu par le directeur ou le fait de ne pas avoir prévenu ton ami?

Par **Ishou**, le **15/08/2009** à **11:41**

A mon avis, la question, c'est si c'est possible de poursuivre l'employeur et pour quel motif